

Règles fédérales & préconisations pour la Natation Artistique



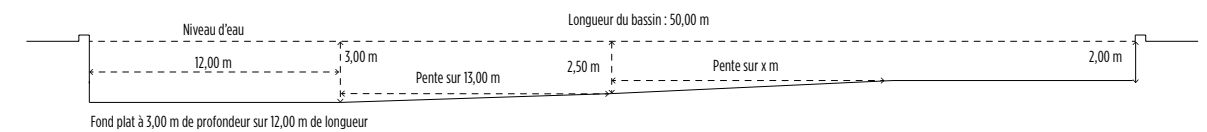
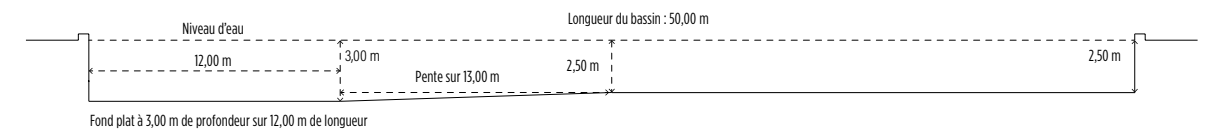
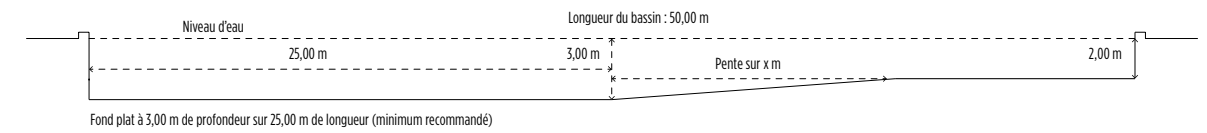
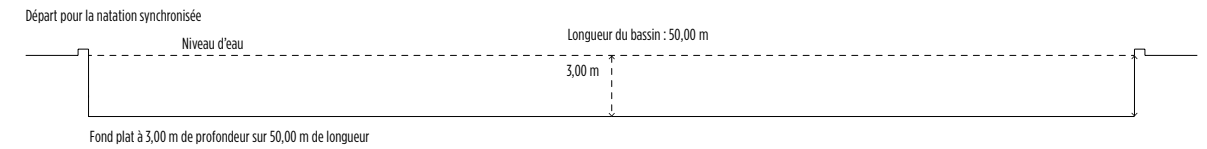
CHAMP D'ÉVOLUTION	Départemental - Référence C	Interrégional/Régional - Référence M	National - Référence GE
-------------------	--------------------------------	---	----------------------------

Dimensions du bassin			
Règle(s) spécifique(s)	Le bassin doit comporter une surface minimum de 12,00 x 12,00 m avec une profondeur de 2,50 m minimum. Les côtés de cette surface peuvent être inclinés pour rattraper la profondeur générale jusqu'à 1,20 m du mur. Sur le reste du bassin et au minimum sur 25 m, la profondeur doit être au moins de 1,80 m.	Le bassin doit comporter une surface minimum de 12,00 x 12,00 m avec une profondeur de 3,00 m minimum. Les côtés de cette surface peuvent être inclinés pour rattraper la profondeur générale jusqu'à 1,20 m du mur. Sur le reste du bassin et au minimum sur 25 m, la profondeur doit être au moins de 2,50 m.	
Recommandation(s) spécifique(s)	Il est recommandé que la zone profonde de 2,50 m s'étende sur toute la largeur du bassin.	Il est recommandé que la zone profonde de 2,50 m s'étende sur toute la largeur du bassin. La profondeur minimale recommandée sur le reste du bassin est de 2,00 m.	Il est recommandé que le bassin comporte une surface minimum de 30,00 x 20,00 m avec une profondeur de 3,00 m minimum.

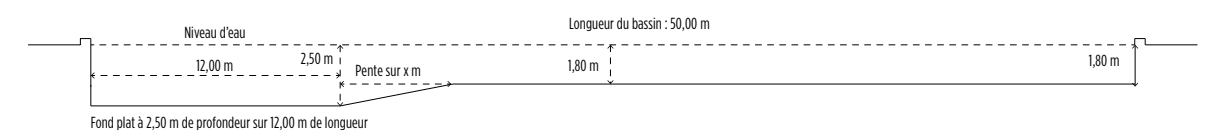
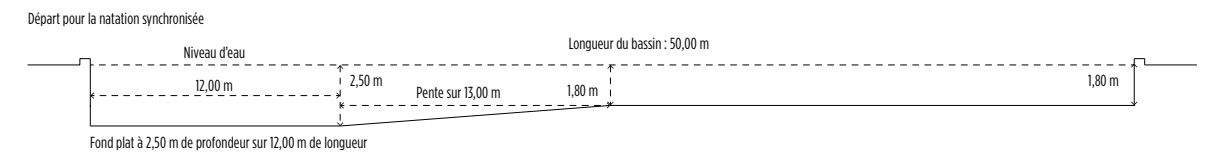
Longueur de la pente située entre les deux niveaux de profondeur

Règle(s) spécifique(s)	La longueur de la pente située entre les deux niveaux de profondeur (3,00 m et 2,50 m) ne peut être inférieure à 8 m.
------------------------	---

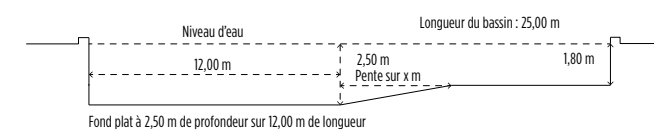
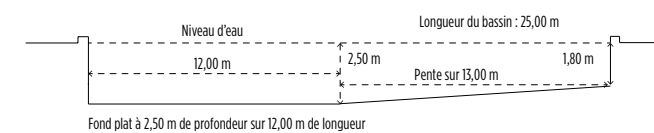
Marquage	
Règle(s) commune(s)	S'il n'y a pas de marquage conforme à la natation course, le sol doit être marqué avec des lignes de couleur contrastée dans une direction suivant la longueur de la piscine.



Coupe schématique d'un bassin de type GE
Profondeurs conformes à la pratique de la natation artistique (schéma FFN)



Coupe schématique d'un bassin de types M
Profondeurs conformes à la pratique de la natation artistique (schéma FFN)



Coupe schématique d'un bassin de types M
Profondeurs conformes à la pratique de la natation artistique (schéma FFN)

CONDITIONS DE PRATIQUE¹

Départemental
– Référence C

Interrégional/Régional
– Référence M

National
– Référence GE

Visibilité / Éclairage

Règle(s) commune(s)

L'eau doit être suffisamment claire pour que l'on puisse voir le fond de la piscine.

Recommandation(s) spécifique(s)

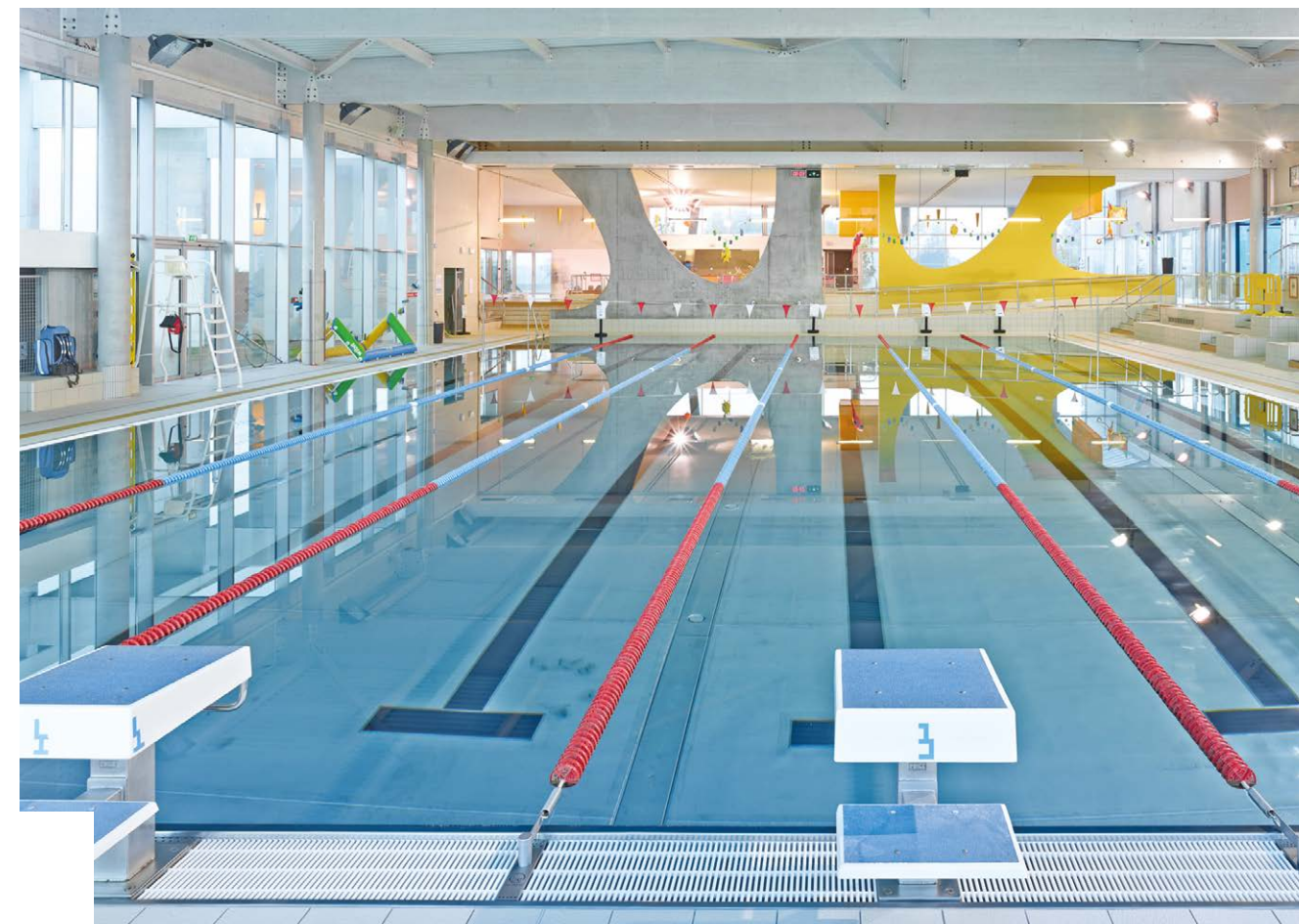
Il est recommandé de pouvoir atteindre une intensité lumineuse au-dessus du bassin de 600 lux.

Il est recommandé de pouvoir atteindre une intensité lumineuse de 1500 lux au moins pendant les compétitions retransmises par la télévision.

Température

Règle(s) commune(s)

La température de l'eau ne doit pas être inférieure à 27° C à plus ou moins 1° C.



Construction de la piscine des Weppes – Herlies (59)
Maître d'ouvrage : Lille Métropole Communauté Urbaine
Livraison : 2012
Coût de l'opération : 7 350 000 € HT
Architecte mandataire : A26 Architectures

